

**Rectification parcellaire de l'acquisition foncière à l'EPF de Normandie
et de la cession d'un immeuble de l'îlot Pasteur au Centre Hospitalier
de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE 23 SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 16 septembre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien (à partir de la question n° 8), Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Yolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question 7), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean Claude, Mme Danièle THETIOT, M. HOORNAERT Patrick, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à n° 7), M. MENARD Joël, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à n° 6), Mme EMO Céline, Mme LEMOINE Françoise, Mme ORTILLON Ghislaine.

Pouvoirs ont été donnés par M. LECANU Lucien à M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 7), M. MENARD Joël à M. DUTHUIT Michel, Mme AUDIGOU Sabine à Mme GAILLARD (de la question n° 1 à la question n° 6), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 27 mai 2010 a été approuvé le principe d'acquisition d'une partie de l'ancien lycée Emulation Dieppoise porté par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF de Normandie), sis avenue Pasteur, rue Desmarquets, rue Dulague et rue Jean Porte et nouvellement cadastré section AZ n° 145 à 150 et 56, et AW n° 47 et 48.

Dans cette même délibération, il a été également approuvé la cession au prix de 69 000 € TTC d'un bâtiment existant, d'une superficie d'environ 715 m², au Centre Hospitalier de Dieppe afin de permettre la réalisation d'un IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers). Cette cession correspond aux parcelles cadastrées section AZ n° 149p et 56p.

Il avait été précisé qu'un géomètre-expert interviendrait pour diviser et borner l'emprise foncière à acheter auprès de l'EPF de Normandie, ainsi que l'emprise foncière à céder à l'Hôpital. La Ville, pour réaliser cette opération ainsi que la voirie interne prévue au projet d'aménagement, doit acquérir 1694 m² de foncier porté par l'EPF de Normandie pour un montant estimatif de 399 379 € qui devra être actualisé selon les règles du portage dans le cadre du Programme d'Action Foncière.

L'emprise cédable au Centre Hospitalier de Dieppe inclut les accès de secours et augmente la superficie globale de 715 m² à près de 963 m², à déterminer plus précisément après arpentage. Sur les 248 m² supplémentaires, 91 m² appartiennent déjà à la Ville (parcelle section AZ n° 56p) et sont cédés à titre gratuit. En effet, cette cession se justifie par la réalisation d'un Institut de Formation aux Soins Infirmiers, qui va permettre l'amélioration des conditions d'exercice d'une mission de service public.

Les 157 m² restant font partie du portage de l'EPF de Normandie et doivent donc être calculés avec les frais de portage et d'actualisation, ce qui permet d'estimer leur montant approximativement à 37 015 €. Ce montant sera définitivement arrêté par l'EPF de Normandie selon les règles de portage.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'EPF de Normandie des parcelles cadastrées section AZ n° 148 et 149p pour une superficie de 1694 m² au prix estimatif de 399 379 €

- d'approuver la cession à titre gratuit au Centre Hospitalier de Dieppe d'une emprise foncière supplémentaire dans l'ancien lycée Emulation Dieppoise, appartenant à la Ville d'une superficie de 91 m²,

- d'approuver la cession au Centre Hospitalier de Dieppe d'une emprise foncière supplémentaire pour une superficie de 157 m² d'un montant évalué à 37 015 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ces affaires par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire